

**SABRINA MELENOTTE\***

## **Violences politiques et criminelles au Mexique : les justices autochtones entre des feux croisés**

«Le pays est une immense fosse». C'est en ces termes que le poète Javier Sicilia, chef de file du Mouvement pour la paix et la justice avec dignité, décrit son pays. Les chiffres officiels de la lutte contre le narcotrafic au Mexique font état de plus de 275 000 morts et plus de 71 000 disparus depuis 2007. Entamée par l'ancien Président de la République Felipe Calderón (2006-2012), cette guerre asymétrique a bouleversé sans aucune mesure les modalités d'une violence protéiforme et outrancière. Sa nature et son échelle se sont transformées sous l'effet des dispositifs de sécurité mis en place dans le pays dès 2007, qui ont augmenté drastiquement les taux d'homicide<sup>1</sup>. En 2018, alors que les Mexicains

---

\* Chargée de recherche à l'Institut de recherche et du développement (IRD), Unité de recherches Migrations et Sociétés (URMIS), membre de l'ANR SoV – Sortir de la violence à la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) à Paris.

1. L'Initiative Mérida est un projet d'aide extérieure des États-Unis impulsé par Felipe Calderón Hinojosa sous l'administration Bush en octobre 2007, visant à mener des opérations armées au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, contre le trafic de stupéfiants et les opérations annexes qu'il engendre, comme le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, la création de gangs. Souvent comparée au Plan Colombie qui a soutenu des forces militaires et paramilitaires dans la lutte contre les cartels, l'Initiative Mérida a prétendu moderniser les forces armées mexicaines et renforcer le complexe militaro-industriel des États-Unis.

La Loi sur la sécurité intérieure adoptée en décembre 2017 par le gouvernement d'Enrique Peña Nieto prolonge l'initiative Mérida. Elle consiste en la militarisation de la sécurité publique et auto-

se préparaient à élire un nouveau président, les chiffres de mortalité ont atteint des records, rendant la campagne présidentielle singulièrement funeste. Depuis l'investiture d'Andrés Manuel López Obrador en décembre 2018, la réforme de la police mise sous tutelle directe de l'Armée par un mandat unique, la Garde nationale, prolonge les mesures sécuritaires des gouvernements précédents et ne diminue aucunement les taux d'homicides et de disparitions. Aux délits du « crime organisé » s'ajoutent ceux liés à la militarisation des structures de sécurité : la disparition forcée, l'extorsion, la torture attribuées à des forces militaires (à Tlataya, à Apatzingán, à Villa Purificación, à Iguala, dans le Veracruz, parmi d'autres) sont autant d'indicateurs préoccupants de violations des droits humains qui attirent l'attention sur les dérives autoritaires du régime mexicain, pourtant considéré comme une démocratie.

Dans cette crise politique et sécuritaire, les déclarations officielles et la presse font peu état des 17 millions d'*indigenas*<sup>2</sup> recensés au Mexique, qui représentent 15,1 % du total de la population mexicaine et dont les territoires sont particulièrement exposés aux violences politiques et criminelles. La décennie de violences a renforcé la criminalisation des luttes sociales comme celles des paysans et/ou autochtones en quête d'autonomie politique. La sombre question du mur lancée par le président américain Donald Trump a également rendu visible l'éclatement des familles mexicaines, dont celles des Premières Nations séparées de part et d'autre de la frontière, comme les tribus Yaqui ou Tohono O'Odham. En novembre 2017, Victoria Tauli-Corpus, rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, a indiqué que 99 % des violations des droits humains concernant les peuples autochtones, qu'il s'agisse de féminicides, de massacres, d'assassinats, de trafics de personnes ou de spoliations de terres, restent impunis<sup>3</sup>. Malgré l'adoption il y a treize ans de la Déclaration des droits des peuples autochtones, ceux-ci paient donc au Mexique un lourd tribut en termes de victimes qu'il est difficile d'évaluer tant leurs conditions sont vulnérables.

Pourtant, plutôt que de compter sur les entités étatiques, et malgré l'espoir suscité en 2018 par la victoire d'Andrés Manuel López Obrador, de

---

rise l'Armée, la Marine, les forces aériennes et toute force de sécurité publique, à réaliser des exercices de surveillance « par n'importe quelle méthode de collecte de l'information » (article 28), en compromettant gravement l'intégrité, la vie privée des individus et la confidentialité des systèmes de communication. Elle élargit l'action des forces armées en matière de sécurité (correspondant généralement aux polices) dans la sphère civile et dans la vie quotidienne des Mexicains.

2. J'utiliserai ici le terme plus englobant d'« autochtones » pour désigner les individus et les groupes généralement qualifiés d'« Indiens » en français ou s'auto-identifiant comme « indigènes » (*indigenas*) au Mexique.

3. Pour plus de détails, voir <http://www.unsr.vtaulicorpus.org/site/index.php/en/press-releases/206-mexico-impunidad>

nombreuses communautés autochtones font justice « par elles-mêmes », en s'appuyant, mais pas toujours, sur le principe de libre détermination et sur les « us et coutumes » reconnus dans les constitutions au niveau fédéré. Face à la discrimination, au manque de protection de l'État et d'accès à la justice, force est de constater la créativité, le pragmatisme et la vigueur des institutions et des stratégies des peuples autochtones mexicains dans différentes régions prises ainsi en étau entre plusieurs feux croisés. Comment réagissent les acteurs communautaires pour construire les nouveaux rouages d'une justice autochtone et autonome face à l'impunité systématisée au Mexique ? En quoi certaines expériences deviennent-elles des réponses citoyennes face aux violences politiques et criminelles qui déstabilisent les pratiques usuelles de citoyenneté et l'idée de nation qui lui est corollaire ?

Je ferai d'abord un bref bilan de la situation de guerre au Mexique avant de revenir sur trois expressions de justice autochtone : l'affaire des 43 étudiants d'Ayotzinapa ; les expériences armées de défense communautaire au Chiapas, dans le Guerrero et le Michoacán ; et la candidature d'une femme nahua aux élections présidentielles de 2018.

#### **MILITARISATION DE LA SOCIÉTÉ, PRIVATISATION DE LA VIOLENCE ET NÉCROPOLITIQUE**

Sous l'impulsion des politiques sécuritaires lancées par le gouvernement mexicain en 2007, on observe un déplacement autant quantitatif que qualitatif des violences qui se caractérisent par l'excès. Bien qu'ils soient sous-estimés et posent la question des chiffres noirs, les comptes officiels montrent une nette explosion du nombre d'homicides à partir de 2008 (Escalante, 2011). La géographie de la violence s'est déplacée des régions rurales et indiennes du sud et du centre du Mexique dans les années 1990, vers le nord et les zones urbaines et semi-urbaines ces dernières années. Les violences se sont ainsi généralisées à l'ensemble de la société mexicaine, en même temps que mutaient les logistiques de combat et les figures de combattants.

D'une part, l'armée mexicaine se modernise depuis dix ans et cherche de nouvelles technologies pour « combattre le narcotrafic », avec comme ambition affichée d'être la meilleure armée d'Amérique latine. Depuis 2006, les effectifs militaires ont doublé et l'armée opère un changement qualitatif de l'intervention militaire par l'élargissement des droits militaires dans la sphère civile et dans la sécurité publique, incarnée aujourd'hui par la Garde nationale. D'autre part, et comme conséquence du déclin du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), l'essor de violences criminelles d'une grande cruauté se caractérise par la mise en scène sur les réseaux sociaux de corps suppliciés (Foulard

et Melenotte, 2017). Ainsi, on assiste à un double phénomène concomitant qui est celui de la militarisation de la vie quotidienne des Mexicains et de la privatisation de la violence : si la police s'est progressivement militarisée dans ses méthodes d'intervention et de répression, il n'est pas rare que les forces armées et policières sous-traitent l'exercice de la violence en déléguant ses compétences à des groupes civils armés effectuant « le sale boulot » (Hughes, 1997).

Aujourd'hui, dans beaucoup de cas, l'imbrication, voire la collusion, des acteurs politiques et criminels rendent plus poreuses encore et difficiles à délimiter les frontières entre des violences de différentes natures, produites par de multiples acteurs armés. Le passage à l'acte violent peut être aujourd'hui au Mexique le fait de narcotrafiquants, de militaires, de paramilitaires, de milices privées, de mercenaires et de sicaires, de policiers locaux, fédérés et fédéraux. Autant de figures de combattants qui n'appartiennent plus exclusivement à une troupe régulière, mais à des groupes différenciés, plus ou moins formels et organisés, mobiles et éphémères, politisés et criminels, aux loyautés sociales et politiques qui complètent, imitent ou remplacent le travail effectif des « professionnels de la violence » que sont l'Armée et les polices. Ils emploient des moyens de combat dont le spectre va des plus conventionnels aux plus répréhensibles (Linhardt et Moreau de Bellaing, 2014).

En parallèle, les violences contemporaines liées à la lutte contre le narcotrafic se superposent à des répressions politiques plus anciennes héritées du PRI. Le massacre d'Acteal survenu le 22 décembre 1997 dans la région des Hautes-Terres du Chiapas, longuement étudié dans mes recherches doctorales, appartenait à la logique contre-insurrectionnelle opposant État et guérilla, malgré le tournant multiculturel offrant une reconnaissance des droits à des populations autochtones. La mort brutale de 45 autochtones, principalement des femmes et des enfants du peuple tsotsil, s'inscrivait dans une tradition politique autoritaire du Parti révolutionnaire institutionnel, même si un groupe civil armé d'un autre parti, qualifié tantôt de paramilitaire, tantôt d'autodéfense (Melenotte, 2016), a été l'« officiant » du massacre. Ainsi, jusqu'en 2006, les répressions politiques étaient fréquemment le fait d'agents de l'État « sous-traités » par lui. Elles visaient de manière ponctuelle et sporadique des secteurs précis (les guérilleros, les femmes migrant seules dans le nord du pays, les mouvements sociaux, qu'ils soient étudiants, autochtones et populaires).

Wil Pansters (2012) qualifie les nouveaux acteurs violents de « post-autoritaires » car, par leurs actions, ils échapperaient à l'ancienne opposition entre guérilla et armée répressive. Toutefois, l'aggravation des violences ces dix dernières années dans un pays démocratique témoigne davantage de stratégies contre-insurrectionnelles anciennes, revisitées et appliquées à la lutte antidrogue. On

assiste plutôt au retour d'un État autoritaire qui associe privatisation et généralisation de la violence politique, comme une déclinaison renouvelée de ce que Mbembé nomme la « nécropolitique » (2006), où le pouvoir souverain de tuer est désormais disputé, rendant la responsabilité des crimes difficilement identifiable. Ainsi, les violences liées à la « délinquance » et au « crime organisé » ne s'opposent pas nécessairement aux violences étatiques. Elles intègrent des pratiques violentes en chaîne, dans lesquelles les agents de l'État sont souvent impliqués, au point qu'il est difficile quelquefois de savoir qui produit la violence et qui elle vise.

Dans ce contexte, les peuples autochtones au Mexique sont d'autant plus exposés à ces violences et à l'insécurité dans les zones les plus reculées et marginalisées (Marijn, 2014). D'un point de vue juridique, des pas importants ont été franchis au Mexique concernant les obligations internationales en matière de droits humains et des peuples autochtones à partir de trois sources : la Constitution mexicaine, la jurisprudence de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (ComIDH) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Celles-ci sont pourtant subordonnées depuis dix ans à un contexte de violences politiques et criminelles qui déplace les revendications sur les droits autochtones mexicains vers des revendications élargies concernant l'arrêt des violences et le retour à la paix. En parallèle à la Loi sur la sécurité intérieure, et sous l'effet des pressions exercées par la société civile, la « Loi générale en matière de disparition forcée de personnes et de disparition commise par des particuliers »<sup>4</sup> a finalement été adoptée en novembre 2017. Pour autant, ces standards internationaux et les profondes réformes pénales n'empêchent pas les violences, la discrimination raciale et les inégalités sociales qui restent profondément ancrées dans la société mexicaine.

### « ¡ FUE EL ESTADO ! » : AYOTZINAPA OU LES 43 DISPARITIONS DE TROP

Un tournant majeur dans les violences contemporaines au Mexique s'opère en septembre 2014, avec la disparition de 43 étudiants de l'École normale rurale Raúl Isidro Burgos d'Ayotzinapa, une localité située dans l'État du Guerrero. Ils se préparaient en vue de la manifestation annuelle du 2 octobre qui commémore la répression des étudiants de Tlatelolco en 1968, et s'opposaient à la réforme de l'éducation publique alors en cours. Mais cette année-là, 43 étudiants d'Ayotzinapa disparaissent après une fusillade d'autobus pris, comme à leur habitude,

4. La disparition forcée reconnaît qu'une personne est enlevée par des agents de l'État, pour des motifs politiques ou en raison de la répression de mouvements sociaux. L'enjeu a donc été énorme car le qualificatif « forcé » implique le rôle plus ou moins actif de l'État dans ces disparitions, même si elles sont réalisées par des acteurs violents privés.

de force et au hasard de leur route, pour quelques jours avant d'être rendus. Six autres, dont un mineur, sont tués par des voies extrajudiciaires (y compris un étudiant avec des signes clairs de torture, d'autres avec des tirs à moins de 15 cm de distance), 40 sont blessés et 80 personnes au moins sont persécutées (dont les chauffeurs de bus), 30 survivent à l'attaque des autobus.

L'affaire Ayotzinapa éclaire le double processus de criminalisation et de racialisation qui opère au Mexique et qui débouche sur une impunité flagrante. Les enquêtes superficielles et les interprétations ont renforcé l'idée d'une dévaluation de la mort de jeunes hommes, présentés comme étant pauvres et paysans, plutôt que par leur origine ethnique, alors que la plupart des jeunes commençaient des études de Licence en éducation primaire interculturelle bilingue et provenaient de villages nahuas, mixtèques (Na savi), amuzgos (Ñomnda) et tlapanèques (Me'phaa). Dès le lendemain de l'attaque du 26 septembre 2014, les étudiants sont présentés comme des perturbateurs, des vandales, et Ayotzinapa, comme une école historiquement subversive pour avoir formé et soutenu des guérillas passées, dont celles de Lucio Cabañas et Génaro Vasquez dans les années soixante et soixante-dix. Ces explications envahissent la presse, dominent la sphère judiciaire et contribuent à la criminalisation des étudiants, soit en les catégorisant de jeunes, rebelles, subversifs, turbulents, soit en mettant l'accent sur leur apparence physique proche du stéréotype de l'image du gang de drogue en milieu rural, à savoir pauvre, brun, jeune et masculin (Mora Bayo, 2017).

Des semaines après, en janvier 2015, l'ancien procureur fédéral, Jesús Murillo Karam, présente une version officielle érigée en « vérité historique » : il déclare que l'ancien maire d'Iguala, José Luis Abarca, aurait ordonné à la police municipale et au cartel des Guerriers Unis (*Guerreros Unidos*) dont il fait alors partie, d'arrêter « par tous les moyens » (*como sea*) les jeunes manifestants, accusés d'être membres du cartel ennemi, les Rouges (*Los Rojos*). Leurs corps auraient été incinérés dans une décharge à Cocula, puis jetés dans la rivière adjacente de San Juan. Or, le Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) démontre dans ses deux rapports exhaustifs qu'il n'existe pas de preuves scientifiques pour affirmer qu'il y a eu un incendie ce jour-là ni que les fragments de corps retrouvés correspondent à ceux des étudiants. Mais ce groupe d'experts indépendants n'obtiendra jamais l'autorisation du gouvernement d'interroger la Marine, alors que de lourds soupçons pèsent sur elle concernant la fabrication de ces preuves : les confessions de présumés coupables auraient été obtenues sous la torture et le sac en plastique retrouvé dans la rivière aurait été placé *a posteriori* avec un seul os de l'unique étudiant identifié, Alexander Mora Venancio. Peu après la publication du deuxième rapport en avril 2016, le GIEI est empêché de revenir au Mexique pour suivre ces pistes.

L'affaire Ayotzinapa met en évidence la collusion entre le « crime organisé » et l'État mexicain à ses différents niveaux (autorités municipales, forces policières et militaires), ainsi que la manière dont celui-ci s'appuie sur de multiples acteurs pour opérer une répression politique étatique puis pour effacer les traces du crime. Elle est surtout un véritable déclencheur pour la société civile mexicaine qui lance d'importantes mobilisations sociales dans l'ensemble du pays et à l'international autour du phénomène massif des disparitions forcées, avec deux mots d'ordre principaux : *¡Fue el Estado!* (« C'était l'État ! ») et *¡Vivos se los llevaron, vivos los queremos!* (« Vous les avez pris vivants, nous les voulons vivants ! »). D'un point de vue judiciaire, les parents des 43 étudiants saisissent la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) pour mener une enquête sérieuse et approfondie et mettre en place un Plan de travail comprenant des visites régulières au Mexique et des mesures de protection pour les familles. Le Groupe de travail et le Comité des disparitions forcées des Nations unies font également pression sur le gouvernement à l'automne 2018 pour qu'une visite suive la remise du rapport sur les disparitions forcées, avant la fin du mandat d'Enrique Peña Nieto, en vain.

Jusqu'au changement de gouvernement, le processus juridique se poursuit au niveau national, non sans excès de la part des instances fédérales pour étouffer l'enquête. En juin 2018, alors que la campagne présidentielle bat son plein, un tribunal collégial (*Primer Tribunal Colegiado del Decimonoveno Circuito*) de l'État de Tamaulipas rend public un jugement de 712 pages montrant les failles et irrégularités de l'enquête menée jusque-là dans l'affaire Ayotzinapa par le Parquet fédéral (*Procuraduría General de la República*, PGR). Il ordonne en même temps la création d'une Commission d'enquête pour la justice et la vérité, avec des contrôles externes d'organismes internationaux, intégrée par des représentants des familles et de la Commission nationale des droits humains (CNDH). Cette décision révoque une première décision d'un Tribunal Unitaire qui, deux mois plus tôt, déclarait impossible la création d'une telle commission spéciale. Quelques jours plus tard, plus de cent recours sont déposés par plus de dix instances, dont la Présidence de la République, le Parquet fédéral, le pouvoir législatif et les forces armées, des levées de boucliers visant à disqualifier ce tribunal en considérant sa résolution comme « extra-limitée », c'est-à-dire inconstitutionnelle et irréalisable.

Une telle avalanche de recours de représentants gouvernementaux interroge l'enjeu politique pour conserver la version officielle de la « vérité historique » plutôt que de montrer que les autorités alors chargées de l'enquête (PGR) ont mené une enquête superficielle et problématique : leur effort démesuré pour présenter le jugement comme un débordement du cadre légal freine directement le mécanisme extraordinaire pour enquêter sur la localisation des

étudiants disparus le 26 septembre 2014. En face, de nombreuses organisations de défense des droits humains se mobilisent pour que soit respectée la décision du tribunal de Tamaulipas et que se crée la commission d'enquête composée de représentants des familles des 43 étudiants. Après un bras de fer entre tribunaux des différents niveaux, le procureur général porte finalement le jugement du tribunal de Tamaulipas en appel devant la Cour suprême (Suprema Corte de Justicia de la Nación).

L'investiture d'Andrés Manuel López Obrador le 1<sup>er</sup> décembre 2018 coïncide avec la décision de la Cour suprême de rejeter en grande partie ces appels et de créer une « Commission pour la vérité et l'accès à la justice du cas Ayotzinapa ». Pour autant, le décret signé le 3 décembre 2018 n'implique pas, en premier lieu, une enquête auprès de l'Armée ni du procureur chargé de l'enquête jusque-là. Cette commission ne se limite qu'au pouvoir exécutif, sans pouvoir prononcer de sanctions pénales comme celle demandée par le tribunal de Tamaulipas. Pourtant, en juin 2019, la Commission, composée de cinq pères des 43 étudiants disparus, finit par pénétrer les installations du 27<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie de l'Armée mexicaine à Iguala, pour une visite somme toute brève et superficielle, mais symbolique. Après ces méandres juridiques, il est décidé en septembre 2019 par le nouveau gouvernement de remettre les compteurs à zéro dans l'affaire Ayotzinapa, en s'appuyant tout de même sur les lignes d'enquête du GIEI.

## IL FAUT DÉFENDRE LA SOCIÉTÉ. QUAND LES PEUPLES AUTOCHTONES PRENNENT LES ARMES

Dans le contexte de « brutalisation » de toute une société (Mosse, 1999), la question de la défense et de l'autodéfense (Foucault, 1997; Dorlin, 2017) de la société acquiert un sens politique nouveau pour les autochtones, autour de la communauté et hors du cadre légal et normatif.

L'un des effets les plus ostentatoires de la lutte officielle contre le narcotrafic et de la généralisation de la violence à tout le pays réside paradoxalement dans le renforcement de groupes civils armés qui présentent des références idéologiques et des pratiques diversifiées, mais qui rappellent toutes la « défense de la communauté ». La méfiance de la société mexicaine envers l'État et le « crime organisé » suscite ces dernières années la création de systèmes de surveillance et de justice originaux dans le pays, comme autant de réponses citoyennes armées et collectives face aux violences politiques et criminelles. En pionniers, les Polices communautaires dans l'État du Guerrero (Gasparello, 2017; Gasparello et Guerrero, 2009; Fernández Christlieb, 2011), la ronde communautaire (*Ronda comunitaria*) constituée depuis 2011 par la

municipalité p'urhépecha de San Francisco Cherán dans l'État du Michoacán ou les « Conseils de bon gouvernement » (Juntas de Buen Gobierno) du mouvement zapatiste au Chiapas, proposent depuis plus de deux décennies une refonte du projet national dans sa relation avec les peuples indiens (Melenotte, 2015). Fortement imprégnées de préceptes moraux, ces initiatives politiques sont porteuses d'une idéologie radicale qui intègre la reconnaissance de droits différenciés en vue d'une transformation profonde des rapports de domination multiples (ethniques, de genre, de classe). Réclamant une autonomie politique (et non l'indépendance), elles parviennent à imposer des alternatives qui se veulent intégrales aux institutions de l'État (éducation, santé, production, systèmes normatifs et justice). Elles se déploient surtout dans des régions rurales à majorité indienne et s'appuient sur une recomposition des systèmes traditionnels des « us et coutumes » parfois, mais pas toujours, reconnus par les constitutions des États fédérés, comme à Oaxaca (Recondo, 2009 ; Recondo et Hémond, 2002). Ces expressions d'autonomie politique sont criminalisées quand elles ne bénéficient pas du cadre légal, en particulier au Chiapas où la durabilité du conflit armé atrophie certaines de ces expériences d'alternative politique (Melenotte, 2012).

L'échec des négociations de San Andrés en 1996 puis des discussions parlementaires en 2001 entre l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et le gouvernement mexicain, n'ont pas abouti à une reconnaissance profonde des droits collectifs et du degré d'autonomie des peuples autochtones. Depuis, l'EZLN, le Congrès national indigène (CNI)<sup>5</sup> et d'autres organisations politiques autochtones expérimentent des formes citoyennes contestataires radicales relevant de la désobéissance civile et proposant des projets d'autonomie politique et juridique en marge du cadre légal national au Chiapas, au Michoacán, à Oaxaca et au Guerrero.

---

5. Un congrès a eu lieu à San Cristobal de Las Casas en 1974, organisé par l'Évêque Samuel Ruiz García sur demande du gouverneur Velasco Suárez pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Fray Bartolomé de Las Casas, dans le sillage de la transformation de l'action pastorale de l'Église catholique progressiste sous l'impulsion du Concile II du Vatican qui donna lieu en Amérique latine à ce qu'on a appelé la théologie de la libération. L'« option préférentielle pour les pauvres » au Chiapas a intégré les langues et les traditions indiennes de quatre peuples mayas à la Parole de Dieu et s'est érigée dès les années soixante, mais surtout dans les années soixante-dix, comme une alternative aux politiques indigénistes d'État. Ce Congrès illustre les premières proclamations du droit à l'autodétermination, du respect des formes traditionnelles d'organisation et l'accès à une éducation intégrale et bilingue.

L'EZLN a relancé le CNI avec ses alliés en 1996, en tenant compte des revendications formulées lors des Accords de San Andrés. Les organisations du CNI sympathisent avec les demandes zapatistes, soutiennent et promeuvent le principe de libre détermination sans participer aux processus électoraux nationaux. Ils se réunissent en assemblées régionales et œuvrent à consolider un réseau mexicain des peuples autochtones qui s'organisent sur la base de leurs propres gouvernements et prises de décision.

Ces dernières années, ces expériences collectives, armées et civiles à la fois, répondent à l'incapacité des institutions à juguler la diversification des activités criminelles et constituent, en ce sens, une expression défensive éminemment citoyenne face à la crise sécuritaire. À y voir de plus près, ces « zones de non-droit » où se multiplient les groupes civils armés sont aussi des régions marquées par un fort taux de marginalité, où l'État n'incarne pas la protection de la population qui fait alors « justice par elle-même ». Ainsi en est-il des États fédérés du Chiapas, du Guerrero, ou du Michoacán, où la pauvreté est plus élevée que la moyenne nationale, la population étant en grande partie autochtone et souffrant d'un faible accès aux services publics et à la justice.

Au Chiapas, la militarisation de l'État suite au soulèvement de 1994 a poussé l'EZLN et des miliciens autochtones zapatistes à délimiter et protéger leurs territoires. Par exemple, dès 1997, la municipalité zapatiste tsotsile de San Pedro Polhó dans la région des Hautes Terres, où j'ai mené mes recherches doctorales, a clôturé son espace par une grille pour des raisons de sécurité liées à la militarisation de la zone et aux agressions répétées des autorités zapatistes par les caciques et les paramilitaires locaux. Cette municipalité autonome a été l'un des bastions de l'organisation rebelle pour avoir accueilli presque 10 000 déplacés au moment du conflit armé entre 1996 et 1997. Depuis, l'entrée du territoire autonome est tenue par des miliciens armés qui se relaient au pied de deux panneaux qui érigent les symboles et les normes zapatistes. Le panneau le plus ancien, oxydé et délavé, du temps de la formation de la municipalité autonome, accueille le visiteur par ces mots : « Bienvenus dans la nouvelle municipalité autonome en rébellion San Pedro Polhó ». Au centre se trouve le drapeau mexicain, entouré de la devise « Démocratie, justice, liberté » et de l'acronyme de l'organisation « EZLN », les trois éléments étant mis symboliquement sur un pied d'égalité. Dans les coins du panneau sont représentés les deux pôles du pouvoir zapatiste local : à gauche, un dirigeant tsotsil en habit traditionnel portant un passe-montagne couronné d'un chapeau à ruban ; à droite, un milicien armé, en pantalon treillis, bottes militaires, casquette vert kaki, foulard rouge, lui aussi en passe-montagne, symbole politique de la révolte et de la semi-clandestinité du mouvement. Entre 2003 et 2007, avant même le début de la lutte contre le narcotrafic, les autorités municipales zapatistes de Polhó ont planté sur le bord de la route un second panneau visant à répondre à certaines accusations de leurs adversaires locaux, chaque point étant précédé d'une étoile rouge sur fond noir :

- Dans cette municipalité, la consommation et la culture de cannabis et autres drogues sont interdites ;
- L'achat et la vente de voitures volées sont interdits ;

– L’achat et la vente d’alcool sont interdits. Ici le peuple commande et le gouvernement obéit. (Notes de terrain, 2006)

La clôture de cet espace autonome, surmontée de panneaux déclaratifs, crée une frontière entre le dedans et le dehors qui place les zapatistes de Polhó dans une situation défensive et confinée à la fois, tout en représentant un défi à l’État par l’appropriation des symboles nationaux et l’établissement de normes propres, liées à leur situation concrète et immédiate. Ainsi, les autorités autonomes zapatistes se sont d’abord organisées pour faire face aux violences politiques et paramilitaires au Chiapas, puis à la montée en puissance des trafics de drogue et des homicides, réduisant les excès de violence et de criminalité au sein de leurs territoires.

Le rôle défensif des Polices et Gardes communautaires d’autres États va dans le même sens, celui d’établir un rapport de force visible, inégal mais symbolique, avec les forces militaires, policières ou criminelles. Dans le cadre des pouvoirs communaux, les diverses Polices communautaires (*Policías Comunitarias*) du Guerrero, associées dans la Coordination régionale des autorités communautaires - Police communautaire (Crac-PC), ou aujourd’hui l’Union des peuples et organisations de l’État du Guerrero (Upoeg), en sont l’expression la plus emblématique. D’une autre nature que le système de sécurité et de justice des Conseils de bon gouvernement des zapatistes du Chiapas, ces polices autochtones des régions de la *Montaña* et de la *Costa Chica* renouvellent des institutions de justice réparatrice et de médiation locale, hors des affaires criminelles et politiques. Voilà vingt ans que se réunissent en assemblées plusieurs dizaines de villages de différentes municipalités, comme San Luis Acatlán, Malinaltepec, Azoyú et Iliatenco, et ce modèle s’étend à Ayutla, Tixtla ou Olinalá. Aujourd’hui tiraillée entre une résistance antiétatique et une forte institutionnalisation, cette expérience étendue de la Crac-PC reste l’une des principales expressions de justice communautaire, similaire aux luttes autonomistes du Chiapas ou du communalisme de Oaxaca. Quant à la Upoeg, elle est à l’origine des recherches récentes de disparus dans le Guerrero, en aidant notamment les membres fondateurs des Autres disparus d’Iguala, jusqu’à l’assassinat de son leader, Miguel Álvarez, en août 2015.

Plus récemment, des systèmes de surveillance ou de gardes mieux armés ont émergé dans d’autres régions rurales, pas nécessairement autochtones, comme en témoignent les groupes d’autodéfense au Michoacán. Ces groupes sont plus réactifs aux violences criminelles et tiennent avant tout un discours sécuritaire. Ils n’ont aucun statut légal, à l’inverse des Polices communautaires, et les contours et liens de ces groupes avec la politique locale et régionale sont troubles et fluctuants. Par exemple, le dirigeant des groupes d’autodéfense communautaires au Michoacán, le médecin José Manuel Mireles, a émergé comme une figure

protectrice des populations civiles pour s'être opposé au cartel des Chevaliers Templiers, avant d'être écroué entre 2014 et 2017. Suite à son emprisonnement, ainsi que celui d'Hipólito Mora, un autre dirigeant d'un groupe d'autodéfense, le gouvernement fédéral essaie d'institutionnaliser ces forces civiles armées. Mais avant d'être absorbé dans la police rurale officielle, Mireles s'est revendiqué un temps des projets d'autonomie politique tels que l'organisation zapatiste. Ainsi, l'autonomisation de ce mouvement défensif en fait une expérience ambiguë, entre paramilitarisme et soulèvement populaire.

Raúl Ornelas (2017 : 38) rappelle l'ambiguïté de ce phénomène, qui n'est autre que le produit d'une « ingénierie sociale impulsée depuis des secteurs de l'appareil gouvernemental », puisque les forces armées fédérales arment lourdement et soutiennent les groupes d'autodéfense dans une logique contre-insurrectionnelle. Aujourd'hui fragmentés, la plupart des miliciens d'autodéfense se sont démobilisés, ou se sont enrôlés comme gendarmes, entérinant l'institutionnalisation de ces anciens groupes civils armés que ni l'État ni les cartels n'étaient alors en mesure de contrôler. Qu'ils soient plus ou moins lourdement armés et aguerris, les groupes d'autodéfense au Michoacán établissent eux aussi un rapport de force avec l'État. Ils reprennent le contrôle territorial avec une revendication sécuritaire fortement ancrée localement. La protection des familles et des villages et communautés est prioritaire, mais n'inclut pas de revendications culturelles avec un projet sous-jacent de refonte de la nation comme les mouvements autochtones organisés.

Au Guerrero comme au Michoacán, les systèmes de police et de justice autochtone ne se confondent donc pas avec les groupes d'autodéfense. Pour les premiers, leur légitimité découle du degré d'ancrage dans les rouages locaux des pouvoirs autochtones, mais aussi de leur reconnaissance par d'autres organisations, comme les Gardes communautaires nahuas d'Ostula (côte du Michoacán), en résistance depuis le début des années 2000 (Gledhill et Schell, 2012). En 2009, pris entre les feux de militaires, de policiers et de narcotrafiquants peu de temps après la prise et l'occupation de terres à Xayakalan, les assassinats en série et les disparitions forcées de paysans, d'instituteurs et d'enfants du peuple nahua d'Ostula indignent largement les Mexicains. Mais c'est surtout le soutien d'un vaste réseau national d'organisations autochtones impulsé par les autorités zapatistes et le Congrès national indigène (CNI), qui agglutine plusieurs formes d'instances communautaires de police et de justice subordonnées aux pouvoirs civils, qui inscrit l'expérience d'Ostula aux côtés des processus d'autonomie et de gouvernements alternatifs proches du mouvement zapatiste et soumis aux décisions prises lors d'assemblées populaires.

Ainsi, ces espaces-temps autonomes et défensifs forment des « constellations politiques » (Matamoros Ponce, 2017) de paix et créent des imaginaires

de dignité et d'espoir face aux violences multiples. Ces expériences armées plurielles traduisent surtout un élan d'autonomisation de la justice et d'un système d'autorité, pouvant défier l'État, attendre sa reconnaissance ou entrer en concurrence avec lui par la construction d'un contre-pouvoir au potentiel émancipateur.

## « QUE LA TERRE TREMBLE JUSQUE DANS SES ENTRAILLES » :

### MARICHUY CANDIDATE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'Armée zapatiste de libération nationale célèbre ses vingt ans en marquant un pas de plus dans la défense du territoire et des ressources naturelles. Dans son discours, « la joie rebelle », prononcé dans le *Caracol*<sup>6</sup> d'Oventik en présence de milliers de jeunes venus de plusieurs États du Mexique et d'autres pays, la Commandante Hortensia insiste sur la lutte pour l'autonomie et l'autogouvernement comme pratiques démocratiques. Mais c'est surtout une « véritable guerre d'extermination » que dénonce la porte-parole tsotsile de l'EZLN, en accusant le gouvernement fédéral de vouloir reprendre les terres récupérées en 1994 par l'occupation militaire des territoires rebelles. Hortensia relance alors deux consignes au nom des commandants de l'EZLN, à destination des nouvelles générations zapatistes : résister et gouverner sans l'aide de l'État ni des partis politiques.

À partir de 2015, l'EZLN emploie de nouvelles métaphores pour marquer la lutte des peuples autochtones contre les excès du système capitaliste, représenté comme une « hydre » à plusieurs têtes qui avance et dévore tout ce qu'elle trouve sur son passage. L'hydre capitaliste est présentée comme destructrice de l'environnement, s'accaparant terres et ressources naturelles avec l'aide du « mauvais gouvernement » (*mal gobierno*). Depuis, toutes les rencontres zapatistes (la *escuelita*, le séminaire, *ConCiencia*, *CompArte*, le *Conversatorio*, etc.) mettent l'accent sur la défense des ressources et des territoires face aux spoliations et aux destructions environnementales et culturelles induites par l'hydre capitaliste.

Un tournant majeur a lieu du 9 au 14 octobre 2016, lors du V<sup>e</sup> Congrès national autochtone (*Congreso Nacional Indígena*, CNI) organisé à San Cristóbal de las Casas, quand l'EZLN propose aux représentants des populations

---

6. Créés en 2003, les *Caracoles* désignent les cinq instances régionales zapatistes (anciennement appelés « Aguascalientes »), où siègent les « Conseils de bon gouvernement » et où se tiennent les fêtes et rituels politiques zapatistes. Littéralement, *caracol* signifie à la fois « escargot » et « coquillage ». Inspiré du coquillage utilisé par les anciens Mayas pour convoquer le peuple, il symbolise à la fois une spirale, un symbole de l'autonomie pour les zapatistes qui va des centres des communautés rebelles vers le reste du monde, et une lente transformation sociale.

autochtones du pays de collecter les signatures pour le lancement d'une candidature indépendante à la présidence du pays en 2018. Après avoir réuni à l'Université de la Terre plus de 523 communautés de 25 États du pays et 43 peuples autochtones, le CNI et l'EZLN rendent public un communiqué intitulé « Que la terre tremble jusque dans ses entrailles » (en référence à l'hymne national) dans lequel ils proposent la candidature d'une femme autochtone pour les élections présidentielles. En employant l'image de la terre qui tremble par des épicentres d'autonomie secouant les puissants face au monstre marin tentaculaire et invincible, les peuples autochtones du Mexique opposent un « son silencieux », tel un rythme profond qui fait trembler le pays depuis le cœur de la Terre-Mère, les profondeurs des origines pouvant à elles seules défier l'hydre capitaliste.

L'annonce de la candidature d'une femme autochtone suscite immédiatement un débat national intense pour plusieurs raisons. D'abord, après une tentative échouée de soutien à la candidature d'Amado Avendaño, « gouverneur en rébellion » sous le sigle du Parti révolutionnaire démocratique (PRD) en 1994, l'organisation zapatiste a soutenu pendant près de 25 ans une position politique antigouvernementale qui s'est exprimée par le boycott des élections à toutes les échelles (municipales, législatives ou présidentielles). Ce positionnement anti-électoral lui a d'ailleurs valu de sévères critiques en 2006, quand des partisans d'Andrés Manuel López Obrador, alors dirigeant du PRD et candidat aux élections présidentielles, accusent le Sous-commandant Marcos d'être responsable de son échec<sup>7</sup>. En 2018, la crise politique et les violences sont si graves que l'organisation zapatiste est entièrement tournée vers les organisations sociales et autochtones du pays pour renforcer la défense des territoires et des ressources naturelles.

Après une phase de mise en place et de relais de l'information dans les communautés, l'ensemble des peuples autochtones intégrés au CNI est consulté. En mai 2017, le *Concejo Indígena de Gobierno* (Conseil autochtone de gouvernement, CIG) se constitue et l'idée est lancée de le représenter par une femme autochtone, déléguée du CNI, qui parlerait en son nom et celui de l'EZLN durant la campagne présidentielle de 2018. María de Jesús Patricio Martínez, appelée « Marichuy », est ainsi désignée par le CNI et nommée porte-parole et

---

7. Le Sous-commandant Marcos a tenu des propos sévères contre ce parti qu'il a accusé de corruption et n'a pas soutenu la candidature de López Obrador, alors sous la bannière du PRD, qui a perdu la présidentielle d'à peine 0,6% face au candidat de la droite conservatrice Felipe Calderón Hinojosa. En réalité, de nombreuses irrégularités (achats de vote et votes annulés) et une forte abstention ont été décisives, malgré l'exigence du candidat de recompter les bulletins « urne par urne » et de déclarer un « gouvernement parallèle » en occupant pendant plusieurs mois le centre de la ville de Mexico.

candidate indépendante à la présidence du Mexique. Le CIG<sup>8</sup> accompagne la candidate tout au long de la campagne, notamment pour les prises de décision qui sont collectives.

Marichuy est une guérisseuse traditionnelle nahua, originaire de Tuxpan, dans l'État du Jalisco. Comme l'affirme le journaliste Luis Hernández Navarro (2018), sa sobriété rompt avec les mises en scène médiatiques habituelles des professionnels politiques :

Marichuy n'est pas une grande oratrice. Elle n'est pas histrionique. Elle ne s'exalte pas. Elle peut même sembler parfois anti-climatique. Ses discours sont comme une conversation avec des compagnons ou des amis. Elle ne prétend pas réveiller des passions. Elle ne cherche pas à enflammer les multitudes. Pourtant, quand elle parle, elle laisse son empreinte : elle les anime et les mobilise (traduction libre).

Durant toute la campagne, une place majeure est faite aux femmes autochtones : désormais, elles prennent la parole en public et les hommes sont spectateurs. Les sujets abordés concernent les femmes, autochtones ou non, les LGBT, les mères au foyer, les miliciennes de l'EZLN. Mais le discours de Marichuy ne s'adresse pas uniquement aux femmes. Elle bénéficie d'une longue expérience politique pour porter sa voix dans différents espaces publics au niveau national, grâce à la pratique de la médecine traditionnelle et au maintien des traditions autochtones dans la « Maison des ancêtres » qu'elle a créée en 1992 dans son village. Son discours politique allie demandes de justice sociale à forte consonance écologique et préservation des traditions culturelles. Il rejoint le discours zapatiste sur la spoliation des territoires et les effets destructeurs et violents de la démesure capitaliste sur la nature et la « Terre-Mère ». Que la candidate nahua soit guérisseuse n'est pas un hasard : le capitalisme, l'État et le « crime organisé » sont considérés par les autochtones affiliés au CNI comme des maux auxquelles seule une herboriste, soucieuse de la médecine traditionnelle et des ressources naturelles, peut répondre pour garantir la bonne santé de l'humanité et de l'autonomie des peuples autochtones.

Pour autant, une double et pragmatique interrogation surgit rapidement. La première est d'ordre politique : pourquoi et comment entrer dans le processus électoral après vingt ans d'autonomie et de critique radicale des partis politiques et des processus électoraux ? Les plus sceptiques, y compris certains zapatistes que j'ai côtoyés à Polhó, qui ont connu le prix fort d'une « résistance » politique et économique à l'État, ont vu sinon une trahison des

8. Le CIG se compose de conseillers permanents choisis dans les peuples représentés dans le CNI.

principes zapatistes, du moins une contradiction avec l'autonomie politique. D'autres, au contraire, ont immédiatement compris la capacité de renouvellement du mouvement autochtone au Mexique et le caractère inédit de la proposition politique puisqu'aucune femme, de surcroît autochtone, n'avait jusque-là présenté de candidature à la présidentielle. La seconde question est technique et concerne la réforme électorale qui autorise désormais l'inscription de candidats indépendants, c'est-à-dire non affiliés à un parti politique. Cette réforme leur pose un défi chiffré : ils doivent récolter, et dans un délai très court, près de 900 000 signatures dans 17 des 32 entités fédératives qui composent le pays, avant de pouvoir enregistrer leur candidature auprès de l'Institut national électoral (INE). Cela laisse peu de chance à des primoarrivants de devenir candidats. Mais en août 2017, une association est créée (*Llegó la hora del florecimiento de los pueblos*, «L'heure du printemps des peuples est venue») et une série de collectifs, organisations, artistes et intellectuels (notamment des anthropologues) invitent à construire un réseau d'appui au CIG et à la porte-parole Marichuy pour soutenir la collecte de signatures et permettre son enregistrement en tant que candidate indépendante.

En novembre 2017<sup>9</sup>, María de Jesús Patricia Martínez annonce que 141 conseillers (*concejales*) composent le CIG, provenant de 35 peuples autochtones et de 62 régions du pays sur les 93 envisagées. Avec eux, l'EZLN, l'association civile et le réseau de soutien, elle parcourt le pays pour se présenter en priorité, mais pas exclusivement, devant les communautés et débiter la collecte de signatures à la présidence de 2018. Le tour commence en territoire zapatiste au Chiapas avec 153 délégués (sur environ 500 du CNI) répartis dans huit caravanes ayant sillonné 76 villages au total. Les embûches sont nombreuses, à commencer par le mode de dépôt des signatures imposé par l'INE : la collecte des soutiens se fait exclusivement avec des smartphones, en photographiant les pièces d'identité des signataires et leurs empreintes digitales. Les signatures ne sont calculées qu'après avoir été envoyées par Internet à l'INE, ce qui, en plus de prendre du temps, suppose de disposer d'un téléphone coûteux, d'une connexion Internet, et que celle-ci ne soit pas trop mauvaise. Ce dispositif technique au sein du système électoral établit d'emblée une exclusion des populations pauvres et marginalisées, dont les communautés autochtones concernées par la candidature de Marichuy font partie.

Mais c'est davantage la portée politique de la candidature qui importe. Le lancement en 2017 du CIG dont la porte-parole est une femme nahua vient renverser l'imaginaire politique mexicain à un double égard : les élections

9. L'actualité et la liste du parcours du Congrès national indigène et de «Marichuy» se retrouvent sur le site Internet du CNI : [www.congresonacionalindigena.org/](http://www.congresonacionalindigena.org/)

présidentielles sont devenues le lieu d'une voix féminine et écologique inédite, qui défie plusieurs principes de la démocratie libérale au Mexique, généralement fondée sur le vote individuel, libre et secret, et le principe de la majorité qui lui est associé. Porter une voix collective et consensuelle renverse la logique de l'efficacité politique et la dimension temporelle de la candidature de Marichuy est centrale : elle ne consiste pas tant à gagner les élections qu'à rompre avec un système dominant qui passe par un langage et une pratique politiques alternatifs et collectifs, déjà éprouvés par les zapatistes, qui évacuent la prise de pouvoir : « Nous n'y allons pas dans le but d'y arriver, la proposition est différente. Comme elle est collective, nous sommes le *Concejo Indígena de Gobierno*, nous devons prendre une décision par consensus », dit la candidate nahua à la télévision le 6 décembre 2017. L'enjeu de cette candidature n'est donc pas de remporter les élections, mais de renforcer la visibilité des processus d'auto-organisation et d'autonomie à l'échelle nationale en replaçant les questions ethnique et populaire dans l'agenda national.

Ainsi, non seulement l'aspiration à la présidence de Marfa de Jesús Patricio Martínez dépasse le clivage qui oppose généralement le système électoral à l'autonomie radicale, en créant un espace politique autonome « au cœur du pouvoir » ; elle permet également de dresser un bilan exhaustif des agressions et discriminations à l'encontre des peuples autochtones et de rendre ainsi visibles des problématiques passées inaperçues pour les autres candidats présidentiels et, qui plus est, relayées par une femme autochtone. Et effectivement, avec le souci méthodique et rigoureux qu'on leur connaît pour quantifier et restituer avec transparence les avancées et les limites de leurs pratiques d'autonomie, les zapatistes et les membres du CNI annoncent finalement que Marichuy et le CIG récoltent 281 955 signatures, soit un tiers du nombre nécessaire pour poursuivre. Les États du Chiapas et du Nayarit rassemblent les signatures requises et la ville de Mexico et Zacatecas 80 % de celles-ci. En revanche, dans les États du Yucatán, Oaxaca, Veracruz, Quintana Roo, Puebla, Campeche et l'État de Mexico, des États qui comptent pourtant plus d'un million d'autochtones, la proposition de candidature nahua ne dépasse pas les 16 % des signatures nécessaires. En revanche, plus de 93 % de ces signatures sont acceptées et validées par l'application digitale et quelque 10 624 sont déposées en version papier, par défaut. Les chiffres peuvent sembler faibles, mais la candidature à l'investiture ne présente aucune irrégularité dans l'obtention de ces signatures, à l'inverse d'autres candidats.

Ces données soulèvent une autre question : dans quelle mesure la société mexicaine est-elle prête à accueillir la candidature d'une femme indienne ? De même, au-delà du symbole de l'action, la proposition de Marfa de Jesús

Patricio Martínez et le contenu de son programme se sont difficilement imposés dans l'agenda médiatique, comme le thème minier par exemple, resté anecdotique face à l'accident de la route dont elle a été victime. Mais surtout, cette candidature et les embûches rencontrées mettent en avant la difficulté à présenter un candidat indépendant sans une structure politique préalable déjà solide. Dans un contexte adverse, la candidature de Marichuy confirme l'importance de mettre en avant les multiples discriminations d'une démocratie digitale.

## CONCLUSION

Quand Andrés Manuel López Obrador débute son mandat présidentiel, le Mexique connaît trois déclinaisons principales de justice autochtone : les processus pionniers d'autonomie politique, comme les cinq Conseils de bon gouvernement du Chiapas ou les Polices communautaires du Guerrero et du Michoacán, qui se déploient dans des espaces circonscrits de justice et de police fondés sur les us et coutumes locaux pour défendre la communauté des violences d'État et du crime organisé ; l'affaire des parents des 43 étudiants d'Ayotzinapa du Guerrero qui, non sans effacer le caractère ethnique de leur pauvreté, impulse une pression sur le gouvernement mexicain par le biais du droit international ; et enfin, la candidature inattendue d'une femme nahua soutenue par un Conseil de représentants autochtones provenant de l'ensemble du pays. Ces trois expressions de justice autochtone employant tantôt l'armement défensif, tantôt le droit international, tantôt la subversion électorale, montrent avec acuité la faiblesse de l'État dans les territoires reculés. Loin de former un bloc monolithique, elles témoignent de la diversité des réalités autochtones partageant un même manque de représentation dans la vie politique mexicaine. En tant qu'espaces de « justice par soi-même », elles acquièrent une signification politique alternative à la souveraineté étatique et aux feux croisés des polices, de l'armée, des bandes criminelles et des corporations disposant de milices privées, et qui imposent aux autochtones des disputes territoriales et politiques violentes. Les processus quotidiens des expériences autochtones mexicaines présentées dans ce chapitre montrent au contraire leur capacité à créer des institutions et à proposer des initiatives politiques souvent plus efficaces pour contrer ces violences politiques et criminelles démesurées. En ce sens aussi, ces espaces-temps singuliers consignent aujourd'hui un espoir dont la politique institutionnelle doit prendre la mesure.

## BIBLIOGRAPHIE

- Dorlin, Elsa**, 2017, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, La Découverte, coll. Zones.
- Escalante Gonzalbo, Fernando**, 2011, « Homicidios 2008-2009. La muerte tiene permiso », *Nexos*, 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Fernández Christlieb, Paulina**, 2011, « Hacia otra justicia: policía y autoridades comunitarias en Guerrero », *Estudios Políticos*, n° 9, pp. 43-60.
- Foucault, Michel**, 1997, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Seuil, Gallimard.
- Foulard, Camille et Melenotte, Sabrina (dir.)**, 2017, « Técnicas de los cuerpos violentados », *TRACE*, n° 72, Cemca.
- Gasparello, Giovanna**, 2017, « Nuestra justicia es la alegría del corazón. Justicias indígenas e interculturales en el sur de México », *Revista de Paz y Conflictos*, vol. 10, n° 2, pp. 143-164.
- Gasparello, Giovanna et Guerrero, Jaime (dir.)**, 2009, *Otras geografías: Experiencias de autonomías indígenas en México*, Mexico, Uam-Iztapalapa.
- Gledhill, John et Schell, Patience**, 2012, *New approaches to Resistance in Brazil and Mexico*, Durham, Duke University Press.
- Hernández Navarro, Luis**, 2018, « Marichuy, el Concejo Indígena de Gobierno y la coyuntura electoral », *El Cotidiano*, n° 207, Uam-Azcapotzalco, en ligne, consulté le 18 mai 2018 : <http://www.elcotidianoenlinea.com.mx/pdf/20702.pdf>
- Hughes, Everett C.**, 1997 [1958], *Le regard sociologique*, Paris, EHESS.
- Linhardt, Dominique et Moreau de Bellaing, Cédric**, 2014, « Ni guerre, ni paix », *Politix*, vol. 104, n° 4, pp. 7-23.
- Marijn, Thibault**, 2014, « Les groupes d'autodéfense civile au Mexique : défenseurs légitimes, groupes incontrôlables ou lanceurs d'alerte ? », *Politique étrangère*, n° 4, pp. 113-124.
- Matamoros Ponce, Fernando**, 2017, « Ejército Zapatista de Liberación Nacional (EZLN) y Congreso Nacional Indígena (CNI) en espacios electorales. Dignidad y esperanza en el tablero político », *Revista CoPaLa*, n° 4, pp. 191-207.
- Mbembe, Achille**, 2006, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, n° 21, pp. 29-60.
- Melenotte, Sabrina**, 2016, « Écrire sur un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique) », *Cultures & Conflits*, vol. 103-104, n° 3, pp. 111-129.
- Melenotte, Sabrina**, 2015 « Zapatista Autonomy and the making of alter-native politics. Views from its day-to-day praxis », *Focaal – Journal of Global and Historical Anthropology*, n° 72, Stichting Focaal & Berghan Books, pp. 51-63.
- Melenotte, Sabrina**, 2012, « Splendeurs et misères de l'autonomie zapatiste : vues depuis San Pedro Polhó », *Autochtonie, libre détermination et mouvements sociaux à l'ère de la globalisation*, 1<sup>er</sup> Congrès de l'Association française d'Ethnologie et Anthropologie, Connaissances no(s) limite(s), Paris, EHESS (consultable en ligne).
- Mora Bayo, Mariana**, 2017, « Ayotzinapa and the Criminalization of Racialized Poverty in La Montaña, Guerrero, Mexico », *PolLAR*, vol. 40, n° 1, pp. 67-85.

**Mosse, George**, 1999, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures.

**Ornelas, Raúl**, 2017, « La autodefensa como realización cultural: el caso de Michoacán », in Pleyers, Geoffrey et Garza Zepeda, Manuel (dir.), *México en movimientos. Resistencias y alternativas*, Mexico, Porrúa, pp. 37-44.

**Pansters, Wil (dir.)**, 2012, *Violence, Coercion and State-Making in Twentieth-Century Mexico: The Other Half of the Centaur*, Stanford, Stanford University Press.

**Recondo, David**, 2009, *La démocratie mexicaine en terres indiennes*, Paris, Karthala.

**Recondo, David et Hémond, Aline**, 2002, *Dilemas de la democracia en México: los actores sociales ante la representación política*, Mexico, Cemca, Inherm, lfe.

Melenotte Sabrina.

Violences politiques et criminelles au Mexique : les justices autochtones entre des feux croisés.

In Baronnet B. (ed.), Melenotte Sabrina (ed.). Peuples et savoirs autochtones à l'épreuve des (dé)mesures.

Paris (FRA) : L'Harmattan, 2020, 47-66.

(Horizons Autochtones). ISBN 978-2-343-21414-6